

Réunion du 26 janvier 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 80

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-six janvier à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÈQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUTSIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, AYALA-BARON Didier, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Daniel PÉDEPRAT (Pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Loic COUTRY), Albert LASSERRE-BISCONTE (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Céline LEMBEZAT (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jacques LABORDE), Valérie CAMPAGNE-IBARcq, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N°11 : SOUTIEN FINANCIER À DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Rapporteur : M. Gérard DUCOS

Le 22 mai 2014, le conseil communautaire a adopté un règlement pour l'attribution d'aides financières aux associations de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux.

Ce règlement a été mis à jour et adopté lors du conseil communautaire du 18 novembre 2024 et porte sur les points suivants :

- il n'y a plus de notion de reste à charge,
- le montant de la subvention reste plafonné à 1 500 euros,
- la subvention est limitée à un évènement par commune, par association et par an,
- le dossier doit être transmis et validé par la mairie : tout dossier incomplet ne pourra être instruit et fera l'objet d'une notification de rejet auprès de la mairie,
- après validation en bureau et en conseil communautaire, un courrier sera transmis à la mairie et à l'association concernée en demandant les justificatifs comptables et le compte-rendu financier. Ces derniers doivent être remis dans un délai de deux mois après la date de la manifestation. Aucune relance ne sera faite de la part des services de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Au-delà de ce délai, le bénéfice de la subvention est définitivement perdu.

Le bureau a émis un avis favorable de principe à l'octroi d'une subvention :

- à l'Union Cycliste Orthézienne pour l'organisation de la course La Béarnaise qui se déroulera le 3 mai 2026,
- à l'association Labastide-Cézéracq Pétanque pour l'organisation d'un concours de pétanque en doublette les 26 et 27 septembre 2026,
- à l'association La Bande Originale pour l'organisation d'un spectacle « Le Petit Prince » en date du 27 et 28 mars 2026,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'allouer :**
 - 1 500 € à l'Union Cycliste Orthézienne portée par la commune de Sauvelade,
 - 1 500 € à l'association Labastide-Cézéracq Pétanque de la commune de Labastide-Cézéracq,
 - 1 500 € à l'association La Bande Originale de la commune de Castétis.
- **d' informer** les mairies des communes concernées ainsi que les associations. Les mairies devront communiquer les éléments financiers dans un délai de deux mois après la date de la manifestation,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,


Patrice LAURENT